

effectif permanent de sorte à assurer un accompagnement fiable, pôle.

La création d'un emploi permanent dans la filière administrative relevant de la catégorie hiérarchique C, à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires, répond au besoin exprimé.

Dans l'hypothèse où l'emploi ne serait pas pourvu par un fonctionnaire stagiaire et/ou titulaire, il convient également de prévoir le recrutement sur cet emploi d'un agent contractuel.

La dépense correspondante sera inscrite au budget primitif de 2026, chapitre 6411.

Il est ainsi proposé aux membres du conseil municipal d'AUTORISER la création d'un emploi permanent d'adjoint administratif catégorie C dans le cadre de la filière administrative et d'autoriser le recrutement d'un agent contractuel sur cet emploi dans l'hypothèse où il ne serait pas pourvu par un fonctionnaire titulaire et /ou stagiaire, conformément à l'article L 332-8 du Code Général de la Fonction Publique.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
CECI EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE**

- **D'AUTORISER la création d'un emploi permanent d'adjoint administratif catégorie C dans le cadre de la filière administrative et d'autoriser le recrutement d'un agent contractuel sur cet emploi dans l'hypothèse où il ne serait pas pourvu par un fonctionnaire titulaire et /ou stagiaire, conformément à l'article L 332-8 du Code Général de la Fonction Publique.**

SCRUTIN	POUR : 19	CONTRE : 00	ABSTENTION : 00
----------------	------------------	--------------------	------------------------

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an, susdits.
Pour extrait conforme et rendue exécutoire par sa transmission en Préfecture du Nord

Le secrétaire de séance


Charline DECARNIN

Le Maire


Ludovic PROISY